



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2025

Le sept novembre deux-mille-vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, QUINTY Tony, BAIN Caroline, MORIN Mélanie, RENAULT Sylvie, CLOCHARD Anthony, VINCENT Sylvia et ROY Nicolas.

ABSENTS / EXCUSES :

POUVOIRS : Annie ROTUREAU a donné pouvoir à Caroline BAIN et Frédéric CHAUVÉ a donné pouvoir à Jean-Marc BERNARD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Caroline BAIN est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	08
Nombre de pouvoir	:	02
Nombre d'absents	:	00

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **29 octobre 2025**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les thèmes de l'ordre du jour sont :

1 – DELIBERATION FONDS DE CONCOURS A L' INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A L'ATELIER

Il est rappelé que la notion d'utilité du projet concerné dépassant manifestement l'intérêt communal, le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le versement d'un fonds de concours maximum de 9 951.21€ pour le projet suivant.

La Commune réalise des **travaux d'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant total de 31 652.06 € HT**, avec le plan de financement suivant :

PROJET : Installation photovoltaïque
DEMANDE FONDS DE CONCOURS AGGLO COMMUNE : Geay

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	Recettes INVESTISSEMENT		
	HT				HT
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	0,00 €	Subventions	9 495,62 €	30,00%
		0,00 €	SIEDS	9 495,62 €	30,00%
TRAVAUX	31 652,06 €	31 652,06 €			0,00%
<i>Coût des travaux</i>	31 652,06 €				0,00%
					0,00%
			RESTE A CHARGE	22 156,44 €	70,00%
			dont		
HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo	9 951,21 €	31,44%
<i>Honoraires maîtrise d'œuvre</i>		0,00 €	<i>Autofinancement/Emprunt</i>	12 205,23 €	38,56%
TOTAL HT	31 652,06 €	31 652,06 €		31 652,06 €	100,00 %

2 – DELIBERATION SIEDS A L' INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A L'ATELIER

M. le Maire explique à son Conseil municipal que le SIEDS pourra subventionner 30% de l'investissement correspondant à l'installation des panneaux photovoltaïques à l'atelier communal et l'intervention du technicien agréé soit un montant de 9 495.62 pour le projet.

La Commune réalise des **travaux d'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant total de 31 652.06 € HT**, avec le plan de financement suivant :

PROJET : Installation photovoltaïque
DEMANDE DE SUBVENTION DU SIEDS COMMUNE : Geay

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	Recettes INVESTISSEMENT		
	HT				HT
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	0,00 €	Subventions	9 495,62 €	30,00%
		0,00 €	SIEDS	9 495,62 €	30,00%
TRAVAUX	31 652,06 €	31 652,06 €			0,00%
<i>Coût des travaux</i>	31 652,06 €				0,00%
					0,00%
			RESTE A CHARGE	22 156,44 €	70,00%
			dont		
HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo	9 951,21 €	31,44%
<i>Honoraires maîtrise d'œuvre</i>		0,00 €	<i>Autofinancement/Emprunt</i>	12 205,23 €	38,56%
TOTAL HT	31 652,06 €	31 652,06 €		31 652,06 €	100,00 %

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer et à :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 – GEREDIS DEMANDE DE RACCORDEMENT ET SEOLIS DEMANDE DE SUBVENTION POUR AUTOCONSOMMATION

M. le Maire explique à son Conseil municipal que la demande de raccordement GEREDIS sera effectué par l'entreprise BERTHELOT à l'installation des panneaux photovoltaïques à l'atelier municipal pour un montant de 7 000€ H.T. selon le devis.

Monsieur le Maire et son Conseil municipal ont demandé une étude de faisabilité pour la solarisation de la toiture de l'atelier communal et ont choisi le 2^{ème} choix à la mise en place d'une autoconsommation collective. Le projet prévoit la création d'un point de livraison en vente, injectant l'ensemble de l'Energie produite par le réseau. Ce scénario présente une meilleure rentabilité avec subvention.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable au projet.

4-OFFRE DE PRETS AU CREDIT AGRICOLE ET CREDIT MUTUEL

M. le Maire a informé à son Conseil municipal des différentes propositions d'offre d'emprunts de banques suite à l'installation des panneaux photovoltaïques à l'atelier municipal. Le choix financier s'est porté au CREDIT MUTUEL qui a précédé à une étude économique avec un taux d'intérêt de 3.50% sur 12 000 euros sur 10 ans. Le Crédit Mutuel a également été choisi pour 25 000 € qui seront pris sur notre ligne de trésorerie au taux de 2.78% en attendant les subventions à venir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les faits précités.

5-ENQUETE PUBLIQUE DES ABORDS DE PERIMETRE EN DECEMBRE 2025

Une ouverture d'enquête publique à la création de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments sur la Commune de Geay afin d'assurer l'information et la participation du public sur le projet .

Pendant la période du 03 au 19 décembre 2025 , les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête seront à disposition en Mairie , afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours d'ouverture au public et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts

Le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Catherine BONAMY, en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Les horaires d'ouverture au public pour recevoir ses observations à la Mairie de Geay, aux jours et heures suivants :

- Le mardi 9 décembre 2025 de 14 heures à 17 heures,
- Le mardi 16 décembre 2025 de 9 heures à 12 heures.

Pendant toute la période de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête publique sous format papier.

6-DEMARCHE A LA DAC ET MME BARA AU LOGEMENT INSALUBRE

M. le Maire a monté un dossier à la DAC75 (agence de santé) a pour mission d'évaluer multidimensionnelle de la situation et visites à domicile. Le dispositif d'appui à la coordination (DAC) est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexe comme Mme BARA au logement indigne sis 11 rue du Couvent.

Au suivi du dossier, La Dac nous a informé le décès de Mme BARA et le placement de son époux à l'EHPAD à Paris.

L'organisme s'engage aux frais occasionnés à notre Commune. Cette dernière a accepté le devis de M. Michel PFEILER ayant pour prestations de débroussailler, ramasser les déchets plastiques et autres ainsi que vider la maison pour la somme estimée de 1600 euros.

5- QUESTIONS DIVERSES

PREPARATION DU 11/11/2025 :

Annonces affichées dans Courrier de l'Ouest et la Nouvelle République au Rassemblement du 11 novembre 2025.

Remise de médailles et diplômes aux soldats de France concernant les onze membres de l'association de l'Union Nationale des Combattants (UNC) locale. Cette reconnaissance marque par le prolongement de la remise du drapeau.

Remise en état de la concession du soldat M. Maurice MICHEA par un rafraîchissement de peinture, restauration du casque et rénover des gravures sur la pierre tombale.

La cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié .

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 21h30.

M. le Maire,
BERNARD Jean-Marc

